

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GREOUX-LES-BAINS**

Date de convocation

28 février 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2023 / 01

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022

L'an deux mille vingt-trois, et le sept mars à dix heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Gréoux-les-Bains dûment convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Paul AUDAN.

Etaient présents : Paul AUDAN, Danielle CASALE, Noëlle FERAUD, Josette LAUVERGNIAT, Amélie LUCAS, Françoise MARQUE, Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Etaient absents : Yvette SIAS ayant donné pouvoir à Danielle CASALE, Philippe CERETTA, Jacques FERRAUD, Joëlle NARD, Nathalie PONCE-GASSIER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Il présente à l'assemblée les chiffres du compte de gestion de l'exercice 2022 du budget :

Résultat budgétaire de l'exercice 2022

RECAPITULATIF RESULTATS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Section de fonctionnement	61 069,78 €	83 411,97 €	+ 22 342,19€
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	61 069,78 €	83 411,97 €	+ 22 342,19€

Résultat de clôture du budget 2022

Section	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	+ 279,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	+ 279,91 €
Fonctionnement	- 1 554,43 €	0,00 €	+ 22 342,19 €	0,00 €	+ 20 787,76 €
TOTAL	- 1 274,52 €	0,00 €	+ 22 342,19 €	0,00 €	+ 21 067,67 €

Le résultat de clôture pour l'année 2022 se porte à + 21 067,67 € et comporte :

- Section d'investissement : + 279,91 € (excédent)
- Section de fonctionnement : + 20 787,76 € (excédent)

Le Conseil d'Administration, l'exposé du Président entendu et après délibération, à l'unanimité.

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 du budget CCAS.

PRECISE que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 7 mars février 2023

Signé,
Le 9 mars 2023

Publié sur le site internet de la mairie,
Le 9 mars 2023

Le Président du CCAS



Paul AUDAN